

La réalité de la RSE et de l'éthique des affaires en Algérie.

Paragraphe 01 :L'Algérie : Contextes politiques économiques et sociales

Après l'indépendance, En 1962, l'Algérie¹²⁵ choisit le système socialiste comme modèle économique caractérisé par un mécanisme de gestion et de coordination de type planifié, et la propriété publique sur l'outil de production et de distribution. La stratégie de développement adoptée durant cette période se fonde sur une politique volontariste d'industrialisation, la politique des industries industrialisantes, financée par la nationalisation de la principale richesse minière nationale, les hydrocarbures, et l'endettement extérieur.

La stratégie des industries industrialisantes en Algérie vise à faire ériger des industries intégrées en vue d'un approvisionnement en produits de base et semi-finis à travers des échanges interindustriels nationaux. A cet effet, de puissantes sociétés publiques sont érigées ayant le monopole dans les grandes branches industrielles. Cependant le bilan est médiocre, et déjà au début des années 1980 une nouvelle politique est amorcée celle de la restructuration. Cette nouvelle politique vise la restructuration organique et financière des entreprises publiques associée à la gestion autonome. Mais au bout du compte, les résultats restent toujours en deçà des espérances, les objectifs ne sont pas atteints et l'endettement de ces entreprises devient alarmant. L'État, lui-même, est endetté, le passif est garni de dettes à court terme. L'économie nationale est paralysée, les émeutes d'octobre 1988 feront le reste. Le modèle socialiste en Algérie a vécu.¹²⁶

¹²⁵ L'**Algérie**, officiellement la **République Algérienne Démocratique et Populaire**, est un État d'Afrique du Nord qui fait partie du Maghreb. Sa capitale, Alger, est située au nord, sur la côte méditerranéenne. Avec une superficie de 2 381 741 km², c'est le plus grand pays bordant la Méditerranée et le deuxième plus étendu d'Afrique après le Soudan. Il partage des frontières terrestres au nord-est avec la Tunisie, à l'est avec la Libye, au sud avec le Niger et le Mali, au sud-ouest avec la Mauritanie et le territoire contesté du Sahara occidental, et à l'ouest avec le Maroc. Après 132 ans de colonisation française, l'Algérie obtient son indépendance le 5 juillet 1962. L'Algérie est membre de l'Organisation des Nations unies (ONU), de l'Union africaine (UA) et de la Ligue des États arabes pratiquement depuis son indépendance, en 1962. Elle a intégré l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) en 1969. En février 1989, l'Algérie a pris part, avec les autres États maghrébins, à la création de l'organisation de l'Union du Maghreb arabe (UMA), pour plus d'information consulter l'adresse URL :<http://fr.wikipedia.org/wiki/Alg%C3%A9rie>.

¹²⁶ Mohamed BOUKHARI (2009) Rôle de l'Etat vis-à-vis des TPE/PME dans un pays nouvellement adhérent à l'économie de marché : cas de l'Algérie : 11e s Journées scientifiques du Réseau entrepreneuriat portant sur «

Quant aux indicateurs économiques et financiers de l'Algérie, ils ont connu une amélioration au milieu des années 90. En 2001, les finances du pays ont bénéficié d'une hausse des prix du pétrole et de l'adoption par le gouvernement d'une politique fiscale laxiste. Les réformes ont entraîné une forte augmentation de l'excédent commercial, des niveaux record dans les réserves de change, ainsi qu'une diminution de la dette extérieure. Ces dernières années, le taux de croissance du PIB a été élevé: 5,2% en 2004 et 5,1%.

En 2005. Pendant la même période, le taux d'inflation est passé de 3,6% à 1,6%. Le taux de pauvreté s'élevait à 6% en 2004, avec une plus grande incidence dans les zones rurales. L'Algérie s'est engagée à poursuivre ses efforts en ce qui concerne les questions économiques et sociales. L'objectif est de faire passer l'économie algérienne d'une économie centralisée et planifiée à une économie de marché ouverte. Les réformes économiques visent notamment à encourager les investissements directs étrangers et les investissements privés nationaux, ainsi qu'à promouvoir l'emploi et le développement durable. En 2005, l'Algérie a conclu un accord d'association avec l'Union européenne. Le pays continue à être secoué par des turbulences politiques, puisqu'il sort à peine d'une décennie de terrorisme et d'attaques armées ¹²⁷

Ainsi, Une nouvelle phase débute pour l'économie algérienne, celle de la transition vers l'économie de marché. Contrairement au modèle socialiste, l'État se lance dans la libéralisation des marchés, l'encouragement de l'initiative privée, l'impulsion de la concurrence et la privatisation. Cette fois, la stratégie de développement est basée sur la promotion de l'entrepreneuriat privé par la multiplication des PME/TPE. L'État régule et promeut mais ne gère plus. La politique économique s'est enrichie en cette dernière décennie, depuis l'élection du Président Bouteflika en 1999, par une politique de relance de la demande de type keynésienne. Le plan quinquennal de consolidation de la croissance 2004-2009 est de 150 milliards de dollars américains (le PIB en 2007 est évalué à 135,28 Md. US\$).¹²⁸

La vulnérabilité des TPE et des PME dans un environnement mondialisé », les 27, 28 et 29 mai 2009, INRPME, Trois-Rivières, Canada

¹²⁷ Rapport : « Travail décent dans les pays méditerranéens », Rapport de l'Organisation internationale du travail (OIT) pour l'atelier EuroMed sur l'emploi, des 12 et 13 décembre 2007

¹²⁸ Mohamed BOUKHARI (2009) op. cité

Il est universellement admis que **la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) est l'intégration volontaire des préoccupations sociales et écologiques des entreprises à leurs activités commerciales et à leurs relations avec les parties prenantes internes et externes afin de satisfaire pleinement aux obligations juridiques applicables et d'investir dans le capital humain.**

Mais parler de responsabilité sociale des entreprises ou d'éthique des affaires en Algérie au rythme des mutations socioéconomiques engagées est une entreprise hasardeuse. Selon une étude du Bureau international du travail, la situation des entreprises algériennes semble se situer aux antipodes des pratiques admises en ce domaine. Il est cependant un postulat admis par tous.

Selon la même étude, la transition d'une économie administrée vers une économie de marché régie par les règles de la commercialité est très récente et tous les indicateurs de l'économie de marché ne sont pas encore mis en place. En plus, dans une économie concurrentielle inachevée, l'entreprise algérienne subit les effets pervers de la faiblesse généralisée des institutions à asseoir les mécanismes de bonne gouvernance et à restreindre les abus de la sphère informelle et la domination des relations interpersonnelles des groupes d'influence sur les impératifs de l'Etat de droit.

Paragraphe 02 : Le phénomène de corruption en Algérie :

L'ampleur du phénomène de la corruption dans notre pays ne cesse de prendre de l'ampleur. En effet le niveau de la corruption demeure élevé en Algérie. L'indice 2005 de perceptions de la corruption (IPC)¹²⁹, établi chaque année par Transparency International et rendu public¹³⁰ Berlin et à Londres, accorde à l'Algérie 2,8 sur 10. En 2003 et 2004, l'Algérie avait obtenu 2,6 et 2,7. En deux ans donc, l'Algérie n'a évolué que de... 0,2.

¹²⁹ Pour établir l'Indice de perceptions de la corruption, Transparency International, qui est basée à Berlin, évalue le niveau de différentes malversations et pratiques illégales constatées dans les administrations publiques et dans la classe politique.

¹³⁰ Metaoui, F. (2005) « Large corruption en Algérie », El Watan, 19 octobre 2005.

«Les auteurs de l'IPC considèrent qu'une note inférieure à 3 signifie l'existence d'un haut niveau de corruption », estime l'Association algérienne de lutte contre la corruption (AACC). Sur 159 pays, l'Algérie est classée à la 97e place. Elle partage cette mauvaise position avec Madagascar, le Malawi, le Mozambique, l'Argentine et la Serbie-et-Monténégro. L'AACC, dans un communiqué, se dit non surprise par le score enregistré par le pays. « La situation sociopolitique et économique qui prévaut en Algérie, depuis plusieurs années déjà, n'a cessé de favoriser les conditions de l'explosion de la corruption - petite et grande -, à tous les niveaux et tout est fait par le pouvoir en place pour que la généralisation de ce fléau se poursuive à grande échelle », relève l'association. « *Le retour en force d'un Etat policier, autoritaire, répressif et liberticide est un des principaux indicateurs de ce maintien parmi les pays cancrs de la corruption au sein de la communauté internationale* », ajoute AACC.¹³¹

Pour Djilali Hadjadj, porte parole de l'association Algérienne de lutte contre la corruption : « *Aucune institution en Algérie, sans exception, n'est épargnée par la corruption. Tous ceux qui ont un peu de pouvoir, ont tendance à en abuser, et à se servir allègrement. Les services que vous évoquez, ne joueront un jour leur rôle constitutionnel (et encore la Constitution actuelle est lacunaire à ce sujet), que lorsque la démocratie et les libertés seront effectives en Algérie, ce qui est encore loin d'être le cas : ce jour là, les Algériens pourront par exemple connaître les budgets alloués aux services secrets, et ces derniers devront rendre des comptes aux parlementaires élus démocratiquement par le peuple. L'exemple allemand que vous évoquez illustre on ne peut mieux la marge de manœuvre assez large de la justice de ce pays pour enquêter assez librement, tout en précisant que c'est la presse allemande qui a été la première à révéler ce scandale : la justice a été obligée de suivre* ». ¹³²

En bons musulmans, corrompus et corrupteurs algériens évitent de parler de pots-de-vin. Dans les années 1960, on utilisait le terme de qahoua (« café », en arabe) pour désigner les dessous-de-table perçus par un fonctionnaire véreux. La génération suivante adopte une autre terminologie : tchipa, pour chip, mise de départ du joueur de poker. La tchipa fait partie du quotidien et intervient à tous les niveaux, de l'officier d'état civil qui, sans elle, ne délivre pas d'extrait de naissance, au dirigeant du grand groupe industriel, public ou privé, lors de la conclusion de contrats d'équipement ou de réalisation. Dans le discours officiel, la lutte contre

¹³¹ Idem

¹³² Hadjadj, D. (2008) Algérie : Jusqu'où la corruption ? Les réponses de Djilali Hadjadj (1ère Partie) Le matin du 28 Mai, 2008.

la corruption a toujours été érigée en priorité absolue. Mais il a fallu attendre les années 2000 pour assister, en février 2006, au premier grand procès lié à un scandale financier : celui de Khalifa. Depuis, plusieurs affaires de corruption ont éclaté au grand jour. Parmi ces plus grosses affaires¹³³.

Paragraphe 03 : quelques grands scandales de corruption en Algérie

1) Brown & Roots Condor

En juillet 2006, les limiers de l'Inspection générale des finances (IGF) bouclent une enquête sur le joint-venture algéro-américain Brown & Roots Condor (BRC), fruit d'un partenariat entre Sonatrach et Haliburton. Les principaux clients de BRC sont Sonatrach et le ministère de la Défense. Le rapport de l'IGF est accablant (voir J.A. n° 2400 du 8 janvier 2007). Entre 2001 et 2005, BRC obtient quarante et un marchés de gré à gré, en violation du code régissant les marchés publics, pour un montant total de 2,1 milliards de dollars.

Selon l'IGF, « ces transactions sont entachées de graves irrégularités ». Violation du code des marchés publics, recours systématique à la sous-traitance au détriment des prestataires algériens, surcoûts, détournement de contingents de franchises fiscales, achat de mobilier et d'équipements surfacturés auprès de fournisseurs étrangers. Selon l'opposante le partie des travailleurs, le préjudice subi par le Trésor public est évalué à 73 milliards de dinars (750 millions d'euros à l'époque).

En pleine tourmente judiciaire, un attentat terroriste cible un convoi transportant des cadres étrangers de BRC, au Club des pins, station balnéaire qui sert de résidence d'État. Les deux actionnaires de BRC décident, en septembre 2007, la dissolution de l'entreprise. Quant au procès, il n'aura jamais lieu. Ce n'est pas le premier rapport de l'IGF classé sans suite.

2)Algérie Télécom

L'opérateur historique de téléphonie mobile, Algérie Télécom, n'en finit pas de collectionner les affaires. En 2007, un de ses anciens directeurs généraux, est poursuivi avec dix autres cadres de la compagnie et des entrepreneurs privés pour dilapidation des deniers

¹³³ Ouazani, C. & Belmadi, T. (2010) «Les cinq plus gros scandales » Jeune Afrique 02/02/2010.

publics, conclusion de marchés douteux et falsification d'écritures publiques. Montant du préjudice : 222 millions de dinars (2,3 millions d'euros). Le DG est condamné à cinq ans de réclusion criminelle. Deux ans plus tard, en octobre 2009, son successeur, écope d'une peine identique pour une affaire de concussion. Mais les malheurs d'Algérie Télécom ne sont pas pour autant terminés. Un, ancien dirigeant du groupe, et son directeur des finances et de la comptabilité (DFC), ont été condamnés à des peines d'un à trois ans de prison ferme. Les deux hommes étaient poursuivis pour malversations et corruption liées à des passations de marchés publics. Le montant du préjudice subi par Algérie Télécom dans cette dernière affaire s'élève à 2,38 milliards de dinars (21,7 millions d'euros).

3)Pêche au thon rouge

L'affaire éclate en mai 2009, quand des garde-côtes découvrent un réseau de pêche illicite de thon rouge dans les eaux territoriales algériennes. Six ressortissants turcs, un armateur algérien, le secrétaire général du ministère de la Pêche et des Ressources halieutiques (MPRH), ainsi que son directeur des pêches maritimes et océaniques (DPMO) sont poursuivis pour pêche et transbordement illicites, trafic d'influence et usurpation de fonction. Jugés par le tribunal d'Annaba, les prévenus risquent entre six et huit ans de réclusion. Une autre personnalité du MSP pourrait être rattrapée par des affaires liées à la pêche au thon. Selon des informations rapportées par la presse algérienne, le chef de ce parti serait impliqué dans des contrats douteux accordés à des sociétés chinoises. Les faits remonteraient à la période allant de 1996 à 1998, époque durant laquelle l'ancien ministre occupait les fonctions de secrétaire d'État à la pêche. Plusieurs semaines après ces révélations, l'intéressé n'avait toujours pas opposé de démenti.

4)Banque nationale d'Algérie

Principal accusé dans cette affaire de détournement de 21 milliards de dinars (204 millions d'euros), A.A, commerçant de son état, est condamné en juin 2009 à dix-huit ans de prison pour association de malfaiteurs, dilapidation de fonds publics, escroquerie et émission de chèques sans provision. Le directeur régional de la Banque nationale d'Algérie (BNA) et le responsable de l'agence de Cherchell (à 70 km à l'ouest d'Alger) écopent de quatorze ans de réclusion criminelle. Entre 2002 et 2005, divers mouvements de fonds

douteux ont été effectués dans trois agences de la banque, à Bouzaréah, dans la banlieue de la capitale, à Koléa et à Cherchell. L'enquête révèle que les dirigeants de ces trois établissements avaient accordé d'importants prêts à des industriels, des hommes d'affaires et des importateurs, sans tenir compte des règles prudentielles. Pis, les bénéficiaires de ces crédits s'élevant à des centaines de millions de dinars se sont révélés être des entreprises fictives appartenant à A.A. En fuite au Maroc, ce dernier avait fini par être extradé vers l'Algérie en octobre 2006.

5) Autoroute est-ouest

En octobre 2009, le secrétaire général du ministère des Travaux publics, ainsi que le chef de cabinet du ministre sont placés sous mandat de dépôt. La justice les soupçonne d'avoir favorisé un consortium chinois, Citic-CRCC, en échange de commissions tournant autour de 530 millions de dollars. Cette entreprise chinoise est chargée de la réalisation de deux des trois lots d'autoroute, celui du centre (169 km pour 2,6 milliards de dollars) et celui de l'ouest (359 km pour 3,6 milliards de dollars). Deux intermédiaires privés, plusieurs cadres du ministère, ainsi qu'un colonel du DRS sont placés en détention préventive. Le nom d'un sulfureux homme d'affaires franco-angolais, condamné dans l'affaire de l'Angolagate, est également évoqué dans ce dossier comme intermédiaire entre Algériens et Chinois durant les négociations pour l'octroi des marchés.

L'enquête menée par une équipe du DRS est à l'origine de ces arrestations. Alertés par des services étrangers sur des flux financiers douteux dans certaines capitales d'Europe, particulièrement en Espagne, les limiers des services secrets procèdent à l'arrestation de C.M, un ressortissant algérien résidant au Luxembourg. Les aveux de ce dernier ont permis de remonter la chaîne des responsabilités et des complicités.

Le coût de la corruption pour les Algériens est très élevé : Etat déliquescant, terrorisme sempiternellement "résiduel", pouvoir rentier, économie en faillite, paupérisation de masse, administration publique gangrenée et obsolète, etc. Le fossé se creuse de plus en plus entre le pouvoir et l'écrasante majorité des Algériens.

Toutefois une avancée importante a été réalisée en matière de protection des cadres non-exécutifs des entreprises et organismes publics. Dans le cas d'une affaire de détournements de fonds ou de corruption, un cadre peut échapper aux sanctions prévues par la cour des comptes

(amendes ou poursuites judiciaires) s'il parvient à apporter la preuve qu'il a agit en exécution d'un ordre donné par son « supérieur hiérarchique ou par toute personne habilitée à donner un tel ordre », selon un texte contenu dans l'ordonnance sur le fonctionnement de la cour des comptes, publié le jeudi 09 septembre 2010.¹³⁴

Cette preuve peut être écrite ou une conclusion d'une enquête de la cour des comptes. Dans ce cas c'est le responsable donneur d'ordre qui sera directement responsable.

Cette disposition intervient notamment après le scandale Khalifa Bank, durant l'enquête les responsabilités n'ont pas été clairement définies, notamment les ordres ayant conduit des organismes publics à déposer d'importantes sommes d'argent dans cette banque privée à l'origine du plus grand scandale financier en Algérie depuis l'indépendance.

La nouvelle disposition devrait favoriser la transparence dans la gestion. Elle devrait pousser les entreprises et organismes publics à mettre en place des processus de gestion et de traçabilité des ordres permettant de situer clairement les responsabilités notamment dans les ordres donnés verbalement.

Section 02 : L'étude concrète de la réalité des entreprises algériennes

Avant de nous pencher sur le traitement des données et la discussion des résultats, il serait légitime d'exposer une brève présentation des entreprises qui ont beaucoup coopérées à la réalisation de la présente enquête sur terrain à savoir les sociétés : SONEGAZ d'IMAMA TLEMCEN , MANTAL TLEMCEN et ALZINC de GHAZAOUET ainsi que les cadres de chacune d'entre elles qui ont acceptées de nous recevoir malgré leurs préoccupations et ont répondues à nos sollicitations.

¹³⁴ Allam, S. (2010) « CORRUPTION ET DÉTOURNEMENTS, Un texte de loi renforce la protection des cadres non-exécutifs ». EL WATAN le 10-09-2010.

Paragraphe 01 : Présentation des entreprises concernées par l'étude :

- a) **La société MANTAL** : l'entreprise « Manufacture de tissage d'articles lourds » en abrégé MANTAL est une entreprise par action. Créé en date du 08 mars 1998 par décision de filialisation, après la scission de l'entreprise « COUVERTEX » dont le siège était à TISSEMSILT et qui comprenait trois (03) autres unités de plus de celle de TLEMCEN.

*Unité de TISSEMSSILT.

* Unité de BAB EZZOUAR à ALGER.

*Unité d'AIN DJASSER à BATNA.

L'historique de cette unité commence en 1922 lorsque elle s'appelait « Manufacture de tapis d'Orient (MTO) » et se spécialisait dans la production des tapis et cela jusqu'à 1940, ou elle changeait l'activité vers la production de la draperie et la couverture militaire sous l'appellation de « Manufacture de textile Oranais » et ce jusqu'à sa faillite et sa fermeture en 1955. Quatre années après, et en 1959 une association de patronats européens décide la réouverture de l'usine pour la production de fil artisanal et cela sous l'appellation de SOCALTEX.

Après l'indépendance, le 08 Mai 1963 elle sera nationalisé sous la domination de (MNATA et MLFF) et dirigé par un comité de gestion jusqu'en Mai 1968 où elle sera rattachée à la « SONITEX » qui englobait toute les usine spécialisées dans le textile en Algérie.

Après la première restructuration des entreprises le 04 Décembre 1982, elle devint une unité de l'entreprise « ELATEX » dont le siège sociale était à TEBESSA et ce jusqu'au 20 Octobre 1987 où elle devient une unité de l'entreprise COUVERTEX après la deuxième restructuration des entreprises.

L'entreprise est constituée de deux unités de productions :

- 1- L'une sise à « EL HARTOUN » se charge des fonctions :

- Teinture de la matière première suivant les colories demandées par les clients.
- Production du filé de trame utilisée dans la production de la couverture.

2- L'autre sise à « BAB EL KHEMIS » et se charge de :

- Tissage et production du tissu couverture.
- Finissage, grattage, lustrage, coupage, pliage et emballage du produit fini avant son stockage et sa commercialisation.

MANTAL possède 285 employés et a réalisée un chiffre d'affaire de 694 921 000 dinars.

b) **SONELGAZ : SONELGAZ** (*Société Nationale de l'Electricité et du Gaz*) est une compagnie chargée de la production, du transport et de la distribution de l'électricité et du gaz en Algérie.

Elle a été créée en 1969, en remplacement de l'entité précédente Electricité et gaz d'Algérie (EGA), et on lui a donné un monopole de la distribution et de la vente de gaz naturel dans le pays, de même pour la production, la distribution, l'importation, et l'exportation d'électricité. En 2002, le décret présidentiel N° 02-195, la convertit en une Société par actions SPA entièrement détenue par l'État. On parle maintenant de Groupe SONELGAZ.

En 2003, elle produisait 29 milliards de kWh par an, vendait 4,6 milliards de mètres cube de gaz par an. En 2006, elle employait environ 28 000 personnes. En 2002, la loi n° 02-01 du 5 février 2002 ouvre le secteur de la production d'énergie électrique à la concurrence et met fin à son monopole.

La société de distribution de l'Electricité et du Gaz de Tlemcen est l'une des concessions de la direction de distribution de l'ouest (SDO) au capital social de 25 milliard de dinars et qui est détenue intégralement par le holding de la SONELGAZ. Son effectif est de 465 agents le nombre d'abonnés en électricité est de 221 502 abonnés et de 94 768 abonnés en gaz.

Fin 2009 la direction de distribution de Tlemcen a enregistré un chiffre d'affaires de 3 085,49 MDA pour l'électricité et de 483,42 MDA pour le gaz.

c) ALZINC :

Située à GHAZAOUET, dans l'ouest de l'Algérie, la Société Algérienne du zinc par abréviation ALZINC est une filiale de METANOF la production de zinc et dérivés de zinc de cette filiale a débutée en 1974.

Constituée en Société par action détenues à 100 % par METANOF dans le cadre de la restructuration de l'Entreprise mère, la Société ALZINC est chargée conformément à ses statuts de la production et de la commercialisation du zinc et dérivés du zinc.

La game de production :

- Zinc lingot de 25 kg
- Pastilles de zinc
- Zinc Jumbo de 02 Tonnes, pré-aluminé, pré-plombé
- Alliages de zinc (zamak 3 et zamak 5)
- Anodes pour protection cathodique
- Acide sulfurique concentré à 98%
- Cadmium en baguette de haute pureté
- Cuivre électrolytique en cathodes de 100 à 160 kg teneur 99.98% Minimum.

Process :

L'unité traite des minerais de zinc appelés sulfure de zinc pour extraire du zinc métal à 99.995%, du cadmium, du cuivre et de l'acide sulfurique.

Le minerai de zinc est oxydé dans un four à lit fluidisé. Cette oxydation donne de l'oxyde de zinc et un gaz (anhydride sulfureux) qui après purification est transformé en anhydride sulfurique puis en acide sulfurique. Cette oxydation donne également lieu à de la chaleur qui est récupérée sous forme de vapeur haute pression pour faire tourner un turbo-alternateur pour la production de l'énergie électrique de 2.2 MW.

L'oxydation de zinc obtenu est mise en solution avec de l'acide sulfurique pour obtenir une solution de sulfate de zinc.

Cette solution est purifiée par cémentation, ensuite envoyée dans des cellules d'électrolyse.

Les plaques de zinc cathodique obtenues par électro-déposition sont refondues dans des fours pour être mises sous forme de lingots de zinc commercialisables.

Le cuivre cathodes, le cadmium baguettes, les alliages et les pastilles de zinc sont produits dans des ateliers annexes situés dans l'enceinte de l'usine.

Paragraphe 02 : La démarche méthodologique

En vue d'atteindre notre objectif tracé au début de ce dispositif de recherche qui tente, rappelons le, d'évaluer la RSE et l'éthique des affaires des entreprises algériennes et afin de confirmer ou d'affirmer les hypothèses émises au début de notre travail et compte tenu du caractère d'évaluation de notre travail et du petit segment dans lequel nous avons fait notre étude nous avons donc adopté une démarche qualitative.

***Les collectes de données :**

Instruments de cueillette des données:

On appelle instrument de recherche le support, l'intermédiaire particulier dont va se servir le chercheur pour recueillir les données qu'il doit soumettre à l'analyse. Ce support est un outil dont la fonction essentielle est de garantir une collecte d'observations et/ou de mesures prétendues scientifiquement acceptables et réunissant suffisamment de qualités d'objectivité et de rigueur pour être soumises à des traitements analytiques.

L'instrument de recherche est donc, un ensemble technique spécial que le chercheur devra, le plus souvent, élaborer pour répondre aux besoins spécifiques de sa recherche en termes d'informations dont le traitement conduira aux objectifs qu'il s'est fixé.¹³⁵

¹³⁵ AKTOUF, 1987, Op.cit. Page 81.

Pour KRIEGER (2001)¹³⁶, plusieurs possibilités de recueil d'information existent pour une recherche quantitative en sciences sociales :

- L'entretien *de visu* ;
- L'enquête par téléphone ;
- L'enquête par questionnaire.

Le recours à un questionnaire offre d'une part l'avantage de réduire le coût et les délais de recueil de l'information et, d'autre part, d'éliminer les biais liés à l'interaction entre l'enquêteur et le répondant. Cet outil, convient à notre étude.

Le recours à un questionnaire offre d'une part l'avantage de réduire le coût et les délais de recueil de l'information et, d'autre part, d'éliminer les biais liés à l'interaction entre l'enquêteur et le répondant.

Cet outil, convient à notre objectif nous avons bâti notre questionnaire en se référant à la théorie concernant notre thème de recherche.

Les modes d'administration et les documents d'accompagnement

Il existe plusieurs types d'administration des questionnaires : la voie postale, le entretien face à face, le téléphone et la voie électronique. Le tableau 14 résume les principaux apports et inconvénients de ces quatre modes d'administration en termes de coût, de contrôle de l'échantillon et de temps de réalisation.

Dans notre cas nous avons utilisé le face à face afin d'assurer le taux de retour, qui a été de 100%. Nous avons présenté 15 questionnaires lesquels tous nous ont été retournés.

¹³⁶ KRIEGER, E. (2001) 'L'influence respective de la confiance et des approches instrumentales dans l'évaluation des nouvelles entreprises' », thèse pour l'obtention du titre de docteur ès sciences de gestion, U.F.R. SCIENCES DES ORGANISATIONS, UNIVERSITE PARIS IX - DAUPHINE

Paragraphe 03 : Analyse des résultats

A- Le mode d'analyse retenue :

Un traitement informatique a été choisi. Les questionnaires ont été vérifiés et codifiés pour constituer une banque de données à partir de laquelle des analyses statistiques ont pu être opérées avec l'aide du logiciel Microsoft EXCEL.

Quant à l'analyse des données, elle a d'abord consisté à calculer les fréquences, les moyennes et les pourcentages d'erreur et, ensuite, on s'est focalisé sur une analyse descriptive, en de profiter la complémentarité de la démarche quantitative et qualitative.

B- Description de l'échantillon :

L'enquête a été menée auprès d'un échantillon de 15 personnes tous des 5cadres dans 03 entreprises, que l'on peut répartir selon les caractéristiques suivantes :

- Selon l'âge :

Tranche d'âge	Nombre	Pourcentage	Pourcentage cumulé
De 21 à 30 ans	7	47%	47%
De 31 à 45 ans	2	40%	87%
Plus de 45 ans	6	13%	100%

Tableau n°4 : décomposition de l'échantillon selon l'âge

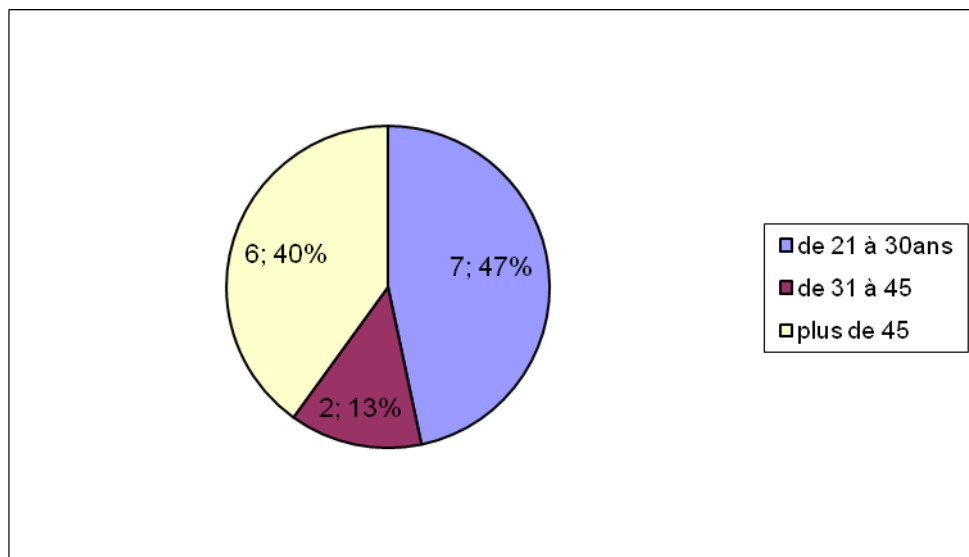


Figure n°01 : répartition de l'échantillon selon l'âge.

- Selon le sexe :

Sexe	nombre	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Masculin	12	80%	80%	80%
Féminin	3	20%	20%	100%

Tableau n° 5 : décomposition de l'échantillon selon le sexe.

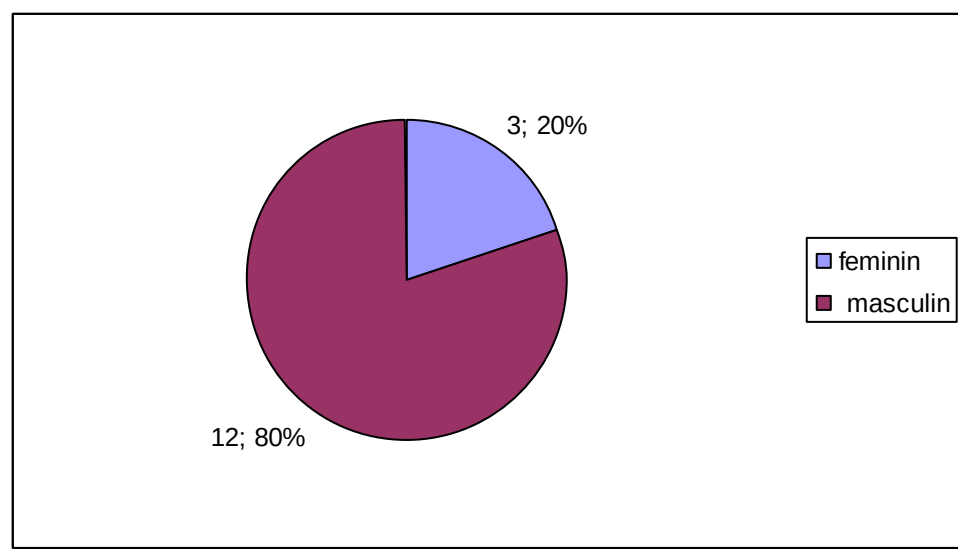


Figure n°02: répartition de l'échantillon selon le sexe.

- selon l'ancienneté :

Ancienneté	Nombre	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Moins de 5ans	6	40%	40%	40%
De 6 à 10 ans	2	13%	13%	53%
De 11 à 20ans	4	27%	27%	80%
Plus de 20 ans	3	20%	20%	100%

Tableau n°6 : décomposition de l'échantillon selon l'ancienneté.

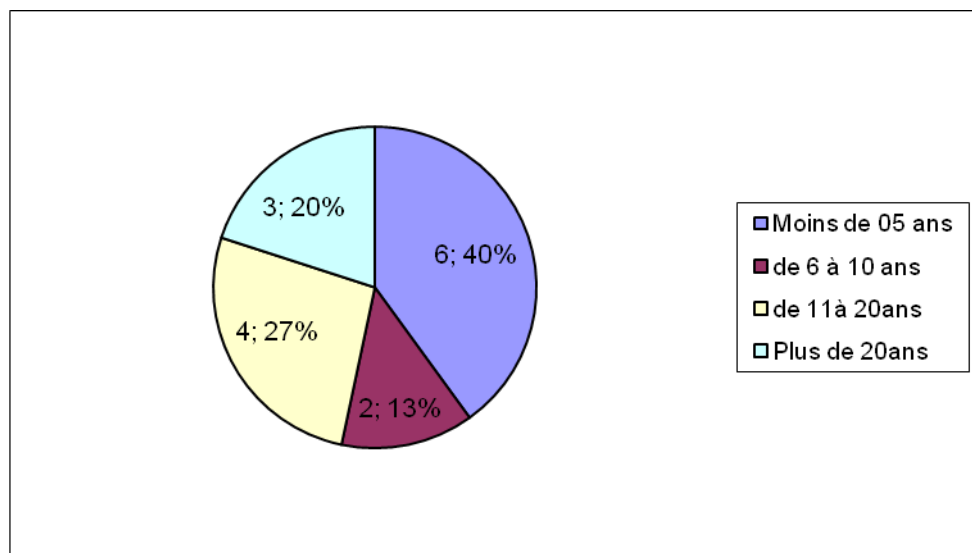


Figure n°03: répartition de l'échantillon selon l'ancienneté.

- Selon le niveau d'instruction :

Primaire	Moyen	Secondaire	universitaire
			15

Tableau n° 08 : répartition de l'échantillon selon le niveau d'instruction.

C- Interprétation des résultats :

Q1 : perception de la RSE :

Connaissez-vous cette notion ?

	Nombre	pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Pas du tout	3	20%	20%	20%
Un peu	7	47%	47%	67%
beaucoup	5	33%	33%	100%

Tableau n°7 : la perception de la RSE

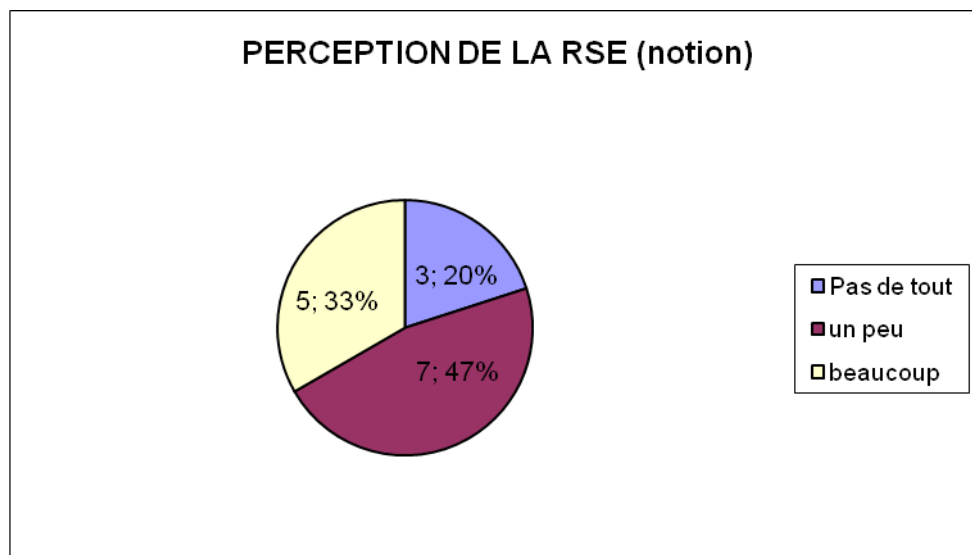


Figure n°04 : la perception de la RSE.

Q2 : le sens de la RSE.

	Nombre	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
R1	4	27%	27%	27%
R2	10	66%	66%	93%
R3	1	7%	7%	100%

Tableau n°8 : le sens de la RSE